



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 2165

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation du bâtiment et des travaux publics. Les professionnels du BTP préconisent pour financer les équipements publics la mise en place rapide d'un système d'emprunts assortis d'avantages fiscaux, en rappelant par ailleurs l'incidence positive que ne manquerait pas d'engendrer en matière de création d'emplois une relance vigoureuse de ce secteur d'activité. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les travaux publics, le Gouvernement a mis en place un important dispositif de relance de l'activité qui représente environ 18,5 milliards de francs de commandes. Le volet budgétaire comprend 4,9 milliards de crédits qui devraient conduire à 9,9 milliards de commandes : 900 millions de francs d'autorisations de programme et 600 MF de crédits de paiement gelés par le Gouvernement précédent ont été rétablis ; au titre du budget du ministère de l'environnement, 150 MF seront consacrés à des travaux d'un montant total de 300 MF ; 150 MF seront par ailleurs destinés à aider l'effort financier des collectivités territoriales ; au seul titre du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme les dotations budgétaires nouvelles représentent 3,7 milliards (entraînant des co-financements des collectivités territoriales d'un montant pratiquement égal) et réparties comme suit : pour les routes, une ouverture de 2,6 milliards de crédits supplémentaires accélèrera la réalisation des opérations programmées et fera passer le taux de réalisation des contrats de plan État-régions de 87 p. 100 à 96 p. 100. 1,1 milliard de francs sera consacré aux transports collectifs, notamment au métro parisien METEOR (150 MF) et au VAL de Lille (50 MF). Un volet financier s'y ajoute qui conduit à des commandes d'un montant de 1,6 milliard de francs (autoroutes concédées, travaux d'assainissement des eaux, cofinances par les agences de bassin, enfouissement de lignes EDF). S'ajoute enfin un volet, technique, qui représente plus de 7 milliards de travaux. Il correspond à la relance de projets d'équipement bloqués pour des raisons de procédures, notamment les autoroutes A 86 en Seine-Saint-Denis, Angers-Tours, A 43 dans la Maurienne et le tunnel du Somport. L'impact de ce plan sera d'autant plus important qu'il s'accompagne d'une relance de l'activité du logement et d'une nouvelle politique de la ville. Or, nombre d'entreprises de travaux publics ont également une activité dans le bâtiment et toute relance dans ce dernier secteur conduit à une reprise des opérations de voiries et réseaux divers. Au total, ce plan de relance des travaux publics est le plus important que ce secteur ait connu depuis 1975. Il s'inscrit dans une politique économique de redressement marquée notamment par la baisse des taux d'intérêt.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2165

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1614

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2236